



Délégués :

En exercice :.....	17
Présents :.....	13
Pouvoirs :.....	4
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

\*\*\*\*

**Bureau communautaire du 11 avril 2024**

\*\*\*\*

**DECISION N° BC/24-015**  
**Ressources humaines & organisations**  
**Recrutement de personnels contractuels : Chargé de**  
**mission urbanisme**

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 5 avril 2024, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, Salle Vallée du Gambon, 12 rue de la Mare à Jouy, DOUAINS, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 11 avril 2024 à 15h30.

**Etaient présents :**

Frédéric DUCHÉ, Pascal LEHONGRE, Pieternella COLOMBE, Aline BERTOU, Antoine ROUSSELET, Dominique MORIN, Christian LE PROVOST, Guillaume GRIMM, Thibaut BEAUTÉ, Pascal JOLLY, Jérôme GRENIER, Julien CANIN, Annick DELOUZE

**Absents :**

**Absents excusés :**

**Pouvoirs :**

François OUZILLEAU a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ, Thomas DURAND a donné pouvoir à Annick DELOUZE, Johan AUVRAY a donné pouvoir à Dominique MORIN, Patricia DAUMARIE a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE

**Secrétaire de séance : Jérôme GRENIER**

## **Le Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L332-8-2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pouvoir les emplois permanents de la fonction publique ouvert aux agents contractuels ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/21-78 du 8 juillet 2021, portant délégation de compétences du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent contractuel pour le poste **de chargé de mission urbanisme et aménagement**, en l'absence de candidature correspondante d'un fonctionnaire titulaire ou stagiaire ;

Considérant qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi ;

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1** : De prévoir le recrutement d'un agent contractuel pour le poste **de chargé de mission urbanisme et aménagement**, en l'absence de candidature correspondante d'un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, **à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, pour une durée de 3 ans**, au grade **d'attaché** relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), pour exercer les fonctions suivantes :

#### **Urbanisme :**

Finaliser l'élaboration du SCoT et assurer sa mise en œuvre

Mettre en place les outils permettant d'assurer le suivi et le bilan de l'application du SCoT

Analyser la comptabilité des documents d'urbanisme communaux par rapport au SCoT et aux évolutions réglementaires

Accompagner les communes lors des procédures d'évolution de leurs documents d'urbanisme

Participer à l'élaboration des documents supra communaux et analyser leur impact sur les documents infra (SCoT et PLU communaux)

Rédiger les avis SCoT sur les demandes d'autorisation d'urbanisme

Créer un observatoire foncier du territoire pour suivre la consommation foncière dans le cadre de la loi Climat Résilience (zéro artificialisation)

Elaborer les avis de l'agglomération sur les PLU en révision ou en élaboration en lien avec l'ensemble des services concernés par les compétences de l'agglomération

#### **Aménagement :**

Accompagner les services de l'agglomération dans leurs projets d'aménagement

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



Participer au rôle de conseil de l'agglomération dans les projets d'aménagement des communes

Finaliser la concession d'aménagement habitat et commerce en cours (FIESCHI) et suivre les appels à projets de la collectivité

Participer à l'élaboration des futures zones d'aménagement (Habitat, Commerce, Activité, Mobilité, etc...)

Suivre les marchés des différents projets

Veille juridique

**Article 2 :** Cet emploi peut être pourvu par des agents contractuels sur la base de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique compte tenu de la nature des fonctions et des besoins du service. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale du contrat ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit à durée indéterminée.

**Article 3 :** L'agent devra détenir un niveau de formation et/ou une expérience professionnelle correspondant aux missions demandées sur le poste. L'agent sera nommé au grade **d'attaché** et la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire de ce grade et du régime indemnitaire fixé par délibérations du Conseil Communautaire (filiale administrative).

**Article 4 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet [sna27.fr](http://sna27.fr), communiquée au conseil communautaire lors de sa prochaine séance et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

**Article 5 :** Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,